

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 28 mars 2023**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Martin CORBEIL — Parent

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté

Alexandre LAFORGE — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Maxim PILOTE — Directeur d'établissement

Sébastien POMERLEAU – Parent

Martin TRUDEL — Parent

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (TEAMS)

Marie des Neiges GENEST — Communauté

Patrick-Andre LAVOIE — Communauté

Christian PLEAU — Directeur général

Jacky TREMBLAY — Directeur par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCE

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Jean-François MERCIER — Architecte

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 28 mars 2023.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 056-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Patrick-André Lavoie d'adopter l'ordre du jour en modifiant l'heure du huis clos pour 21 h 13 :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts
2. Intervention du public
 - 2.1 Intervention de Stéphane Rostin-Magnin, président du Syndicat du Personnel de Soutien Scolaire Des Découvreurs (CSN)
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenue le 28 février 2023
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 février 2023
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Aucun
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Structure administrative 23-24 - Lancement de consultation
 - 6.2. Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs
7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1. Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du CA du CSSDD
 - 7.2. Présentation des plans de construction pour l'école St-Yves

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8. Rapports
 - 8.1 Rapport du président du CA
 - 8.2 Rapport du DG
 - 8.3 Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.4 Rapport du Comité de vérification
 - 8.5 Rapport du Comité des ressources humaines
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1 Période de questions
 - 9.2 Suivis aux questions
10. Dossiers à huis clos
 - 10.1 Ouverture du huis clos
 - 10.2 Fermeture du huis clos
11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Stéphane Rostin-Magnin, président du Syndicat du Personnel de Soutien Scolaire Des Découvreurs (CSN), souhaite sensibiliser les membres du CA aux négociations nationales en cours et au déficit de service aux élèves dû à la pénurie de main-d'œuvre.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I—13.3);

C.A. 057-22-23

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 1) **DISPENSER** le secrétaire général par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 février 2023;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 février 2023 tel qu'il a été rédigé.

**3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 28 FÉVRIER 2023**

Point 7.1

Le directeur général mentionne que le CSSDD est actuellement en période d'inscriptions et qu'un point sera consacré aux prévisions de clientèle et aux capacités d'accueil au secondaire à l'ordre du jour du CA du mois d'avril.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucune

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

**6.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 23-24 – LANCEMENT DE
CONSULTATION**

CONSIDÉRANT les prescriptions du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que l'article 133 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

C.A. 058-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

- 1) LANCER** en consultation le projet de structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2023-2024 auprès des associations suivantes, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 058-22-23 :
 - a) Association québécoise des cadres scolaires;
 - b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
 - c) Regroupement des directions d'école du Centre de services scolaire des Découvreurs.
- 2) DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 29 mars au 17 avril 2023, aux fins d'une adoption de la structure administrative finale 2023-2024 par le Conseil d'administration lors de la séance régulière du 25 avril 2023.

6.2. CADRE RELATIF AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

CONSIDÉRANT les articles 193, 236, 244 et 251 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I13.3);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école et centre;

CONSIDÉRANT un retour de consultation favorable du Comité de parents et du Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs (CPEC) qui doivent être consultés quant à la répartition des services éducatifs entre les écoles;

C.A. 059-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Alexandre Laforge, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

- 1) **D'ADOPTER** le Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 059-22-23.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE FONCTIONNEMENT DU CA DU CSSDD

Le président du CA présente une proposition de modification à la section 14 intitulé *Participation à distance* du Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du CA du CSSDD.

L'adoption des modifications au Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement aura lieu à la séance ordinaire du CA de mai à la suite du délai légal de 30 jours d'affichage public.

7.2. PRÉSENTATION DES PLANS DE CONSTRUCTION POUR L'ÉCOLE ST-YVES

Le Service des ressources matérielles a présenté aux membres du CA les plans d'agrandissement, approuvés par le MEQ, de l'école Saint-Yves.

Selon l'échéancier, les appels d'offres pourraient être lancés rapidement et le chantier pourrait débuter dès l'été prochain pour une fin de projet à l'hiver 2025.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du CA mentionne que les membres recevront la lettre que les parents de l'école Madeleine-Bergeron ont écrit au corps politique afin de faire bouger les choses dans le cadre du financement de l'école à mandat régional.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général annonce que le budget provincial est maintenant dévoilé et que les nouvelles sont bonnes pour l'ensemble du secteur scolaire et de l'éducation. Des sommes seront investies dans l'aide à

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

la classe, la valorisation de la formation professionnelle et la rétention du personnel.

Le MEQ précisera les allocations budgétaires dans les prochaines semaines.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité ne s'est pas réuni depuis le dernier CA.

La prochaine rencontre du comité de gouvernance et d'éthique aura lieu le 17 avril.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité ne s'est pas réuni depuis le dernier CA.

La prochaine rencontre du comité de vérification aura lieu le 10 avril et portera sur les conditions d'admission en transport scolaire et sur le portrait de la gestion contractuelle au sein du CSSDD.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du comité des ressources humaines mentionne que le comité s'est réuni le 21 mars et a discuté du profil de compétences des directions d'établissement.

La prochaine rencontre aura lieu le 18 avril.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun suivi

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 mars 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

10.1 OUVERTURE DU HUIS CLOS

C.A. 060-22-23

Il est proposé par Alexandre Laforge, appuyé par Guy Langlois et résolu unaniment de :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos

10.2 FERMETURE DU HUIS CLOS

C.A. 061-22-23

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unaniment de :

- 1) **LEVER** le huis clos

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 062-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Martin Trudel et résolu unaniment de lever la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2023.

Il est 22h10.

Le président,



Stéphane Lapierre

Le secrétaire général par intérim,



Jacky Tremblay